

Chambre d'agriculture du Var – FRDG343 et FRDG205

Type de masse d'eau	ESO
Code masse d'eau	FRDG343 FRDG205
Nom masse d'eau	Alluvions du Gapeau Alluvions et substratum calcaire du Muschelkalk de la Plaine de l'Eygoutier
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	-
Communes concernées par la demande	6 communes : Hyères, La Crau, Solliès-Pont, La Farlède, La Garde, Le Pradet
Contenu de la demande	Retrait des communes classées au titre des FRDG343 et FRDR205 - Forte urbanisation - Pollution mixte
Argumentaire du contributeur	[Demande retrait des communes classées au titre des masses d'eau souterraine FRDG343 – Alluvions du Gapeau et FRDG205 – Alluvions et substratum calcaire du Muschelkalk de la Plaine de l'Eygoutier en raison d'une pollution mixte et d'une forte contribution urbaine probable]
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<p>Les communes concernées par les masses d'eau souterraines FRDG343 – Alluvions du Gapeau et FRDG205 – Alluvions et substratum calcaire du Muschelkalk de la Plaine de l'Eygoutier sont proposées en raison de leur P90 supérieurs au seuil de classement (respectivement P90=75 mg/l et P90 = 57 mg/l).</p> <p>Ces secteur est déjà classé en zones vulnérables depuis la précédente révision.</p> <p>La contribution met en évidence la forte contribution urbaine aux teneurs mesurées. Au regard de l'urbanisation du secteur concerné, la part domestique ne peut en effet par être écartée.</p> <p>Toutefois, l'analyse de la SAU met en évidence une contribution agricole probable (SAU = 10 % sur l'ensemble des communes concernées, mais le BV est très petit et la pollution peut être très localisée sur quelques grandes cultures). Ces éléments conduisent à conclure en faveur d'une pollution mixte.</p> <p>Plus spécifiquement, concernant les deux masses d'eau classante, les données de qualité montrent des dépassements chroniques et significatifs du seuil de 40 mg/l et de 50 mg/l. Les données bénéficient d'ailleurs d'une bonne représentativité et d'une ancienneté suffisante</p>

	<p>pour valider cette conclusion.</p> <p>Par ailleurs, sur la masse d'eau FRDG205 se trouve un captage d'alimentation en eau potable classé en zone d'action renforcé en raison de sa pollution aux nitrates (Foncqueballe). Un second captage est susceptible d'être classé en ZAR lors de la prochaine révision (La Foux).</p> <p>Il s'agit de deux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée qui ne présentent pas de baisse de contamination depuis la fin de la 8ème campagne nitrates.</p> <p>Ces éléments confirment la proposition de maintien au classement zones vulnérables des communes concernées par les masses d'eau FRDG343 et FRDG205.</p> <p>Par ailleurs, le classement de la commune de Solliès-Ville formulé par le Syndicat du Gapeau, n'a pas été retenu car la commune n'a pas de SAU dans la petite section concernée, justifiant le non-classement de la commune.</p> <p>En synthèse : pas d'évolution.</p>
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'évolution ; • Pollution mixte ; • Enjeux de protection des captages prioritaires ;
Evolutions	Pas d'évolution